



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1318

Approbation d'une convention de partenariat de entre le Musée des beaux-arts de la Ville de Lyon et la Ligue de l'enseignement populaire - FOL 69 pour la réalisation d'un projet d'action culturelle en maison d'arrêt

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1318 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT DE ENTRE LE MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LA VILLE DE LYON ET LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT POPULAIRE - FOL 69 POUR LA REALISATION D'UN PROJET D'ACTION CULTURELLE EN MAISON D'ARRET (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le Rhône et la Métropole de Lyon, la Ligue de l'enseignement est représenté par la Fédération des œuvres laïques. Elle a pour objectif la défense de l'éducation pour tous et de notre république démocratique enracinée sur un socle de valeurs laïques, sociales et citoyennes.

Dans le cadre de la programmation culturelle mise en place par la FOL 69, par délégation du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Rhône et en partenariat avec la région Auvergne Rhône Alpes et la DRAC, le musée des beaux-arts a été sollicité pour intervenir au sein de l'établissement pénitentiaire de Lyon Corbas pour la réalisation d'une intervention artistique avec deux groupes de femmes détenues.

Dans le cadre de sa politique des publics, et particulièrement auprès des publics éloignés, le musée des beaux-arts de la Ville de Lyon cherche à développer ses interventions hors-murs afin d'aller vers les publics.

Une première expérience en 2019 auprès de la population carcérale avait montré l'importance de faire entrer le musée dans un établissement carcéral et la richesse des échanges que cette action avait apportée.

Aussi, dans ce contexte, il est souhaité de répondre favorablement à la sollicitation de la FOL 69 en préparant un projet se matérialisant par trois interventions de deux médiateur-ices -conférencier-s auprès de deux groupes de femmes incarcérées au sein de l'établissement pénitentiaire de Lyon Corbas.

Dans le cadre de ce projet, le musée des beaux-arts de la Ville de Lyon perçoit la somme de 598,80 euros de la Fédération des œuvres laïques du Rhône.

La convention, jointe au rapport, précise la mise en œuvre et les modalités du partenariat entre la Ligue de l'enseignement – FOL 69 et le musée des beaux-arts de Lyon.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville  
- Vie étudiante ;

**DELIBERE**

- 1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / musée des beaux-arts et la Ligue de l'enseignement – FOL 69, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.
- 3- Les dépenses afférentes si besoin seront inscrites sur l'exercice en cours, nature 6228, fonction 322, programme ACPBA, opération CULTURBA.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET